

Bruxelles, le 21 septembre 1978.

Note BIO (78) 328 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Objet : Commission du 20.9 et rendez-vous de midi du 21.9

432

COMMISSION DU 20.9

1. Nouvelles orientations - politique laitiere

La Commission a consacré une partie importante de ses discussions à la mise au point d'un rapport au Conseil sur les nouvelles orientations en matière de politique dans le secteur laitier. Elle a approuvé une analyse de la situation et des perspectives du marché et a formulé de premières réflexions sur les solutions du problème des excédents laitiers.

Il ne s'agit donc pas encore de propositions formelles. La Commission inclura celles-ci dans ses propositions de prix pour la prochaine campagne qu'elle arrêtera vers la fin du mois de novembre. Les textes à soumettre au Conseil devront encore être mis au point par les Cabinets pour tenir compte des discussions de la Commission et, par conséquent, ils ne sont pas encore disponibles. Vu l'imminence du Conseil agricole de lundi et mardi prochains, la Commission a décidé de réserver aux Ministres la priorité d'information. M. Gundelach vous informera des détails de ces propositions dès qu'il les aura présentées au Conseil. Nous espérons ainsi qu'il pourra donner une conférence de presse, en marge du Conseil, mardi après-midi.

Je ne dois pas vous rappeler que la Commission se préoccupe fort de la situation excédentaire dans le secteur laitier. Malgré les multiples actions d'assainissement déjà entreprises, la production continue à croître face à une consommation stagnante. Les débouchés extérieurs sont très limités par la saturation du marché mondial. L'aide alimentaire, déjà importante, est difficile à organiser en raison de la fragilité des produits. La Commission juge donc nécessaire que la Communauté poursuive avec plus de vigueur la politique qu'elle a engagée au cours des dernières années pour réduire les excédents laitiers. À cet effet, il faudra étudier si, et dans quelle mesure, le niveau des prix d'intervention doit être lié directement au niveau de la production. La Commission rejette toute limitation quantitative par le moyen de quotas à la production, l'ensemble des mesures communautaires et nationales devrait être suspendu. D'autre part, des mesures spéciales seront nécessaires pour éviter que ces mesures d'assainissement ne pesent trop lourdement sur les petits producteurs à qui ne s'offre pas d'autre alternative que la production de lait.

2. Programme prev nnel acier

La Commission a approuve le programme previsionnel acier pour le 4eme trimestre 1978, apres que le Comite Consultatif CECA ait donne hier son avis favorable a ce sujet (fiche sur reunion Comite Consultatif CECA a votre disposition).

5. Extension de la reglementation sociale aux non salaries

migrants

La Commission a propose au Conseil d'etendra aux travailleurs non salaries et a leur famille ainsi que'aux non actifs, lorsqu'ils se deplacent a l'interieur de la Communaute, l'application des regimes nationaux. Une telle reglementation existe depuis 1971 en faveur des travailleurs salaries et leur famille.

Pour les elements relevant l'extension de cette reglementation, voir P-97.

4 - 5. Situation de l'energie dans la Communaute et politique charbonniere

(voir P-96)

6. Etudiants - Admission dans les instituts universitaires et bourses d'etudes.

IP a suivre venöredi.

7. Schema des preferences generalisees 1979.

La Commission a examine le schema des preferences generalisees pour 1979 en faveur des PVD.

Certains points particuliers du schema devront encore etre precises. La Commission compte l'adopter eventuellement par la procedure ecrite, des que le nouveau regime de preferences pour les produits textiles aura ete mis au point. Je vous rappelle que la Communaute s'est engagee a revoir et a adopter le schema des preferences pour les produits textiles pour tenir compte des resultats des negociations avec les pays fournisseurs en voie de developpement dans le cadre de l'AMF.

7.A. Yougoslavie

La Commission a examine en premiere lecture, les nouvelles propositions de la directives de negociations en vue de la conclusion d'un accord de cooperation globale avec la Yougoslavie. Elle compte les adopter a une prochaine reunion afin de permettre la reprise des negociations en vue de conclure avant la fin de l'annee.

Je vous rappelle que les negociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord avec la Yougoslavie s'inspirant de la Declaration de Belgrade de decembre 1976, ont debute en mars 1978. Les deux premiers rounds de negociations ont permis de constater que les directives de negociations initiales sont insuffisantes. Le Conseil du 6 juin a approuve les nouvelles orientations proposees par la Commission et a charge la Commission de soumettre de nouvelles directives de negociations formelles. Les ameliorations portent notamment sur l'acces des produits yougoslaves au marche communautaire, la cooperation financiere et la main-d'oeuvre. L'accord commercial existant, qui est venu a expiration le 30 aout dernier, a etc entretenu tacitement reconduit.

8. Orientation generale de l'aide financiere et technique

aux PVD non-associes pour 1979 (COM(78)472)

L'objet de cette communication, adoptee hier par la Commission, est de proposer au Conseil (Developpement, 10 octobre) un certain nombre de criteres d'utilisation du montant 1979 encore a arreter par l'autorite budgetaire, dont voici les plus importants :

- repartition geographique : 73 % Asie, 20 % Amerique latine, 7 % Afrique;
- reserve pour actions d'urgence : 7 a 10 % du total;
- limitation de l'aide au secteur rural dans le sens large, avec priorite pour la production alimentaire.

Rappel : cette communication est independante :

- du debat sur les pouvoirs d'execution de la Commission qui a fait hier l'objet d'une premiere concertation entre le Conseil et le Parlement,
- ainsi que de la decision encore a prendre sur les projets a financer dans le cadre du programme 1978 (70 MIO UCE), egalement a l'ordre du jour du Conseil Developpement du 10 octobre.

9. Visite a la Commission du Prince de Galles

Le Buckingham Palace annonce aujourd'hui, a 13 heures, que S.A.R. le Prince de Galles sera a Bruxelles le 30 novembre et 1er decembre. Le 30 novembre, il rendra visite a la Commission. Son programme ici consistera en une reunion avec la Commission suivie d'un dejeuner offert par le President.

Le Prince Charles rendra visite aussi a l'OTAN, au Coreper et aux Missions britanniques a Bruxelles.

RENDEZ-VOUS DE MIDI

- Distribution des statistiques de chomage aout
- Distribution des statistiques acier aout
- Ce matin le President du Conseil des Ministres ACP, le Dr. D.S. TAPA, Ministres de la sante de Tonga a rendu une visite de courtoisie a M. Cheysson. Cette visite a permis de faire un tour d'horizon des questions a l'ordre du jour de la troisieme session de l'Assemblee consultative ACP/CEE qui se tiendra a Luxembourg du 27 au 29 septembre dont notamment le renouvellement de la Convention de Lome.

Amities,
Enzo PERLOT

